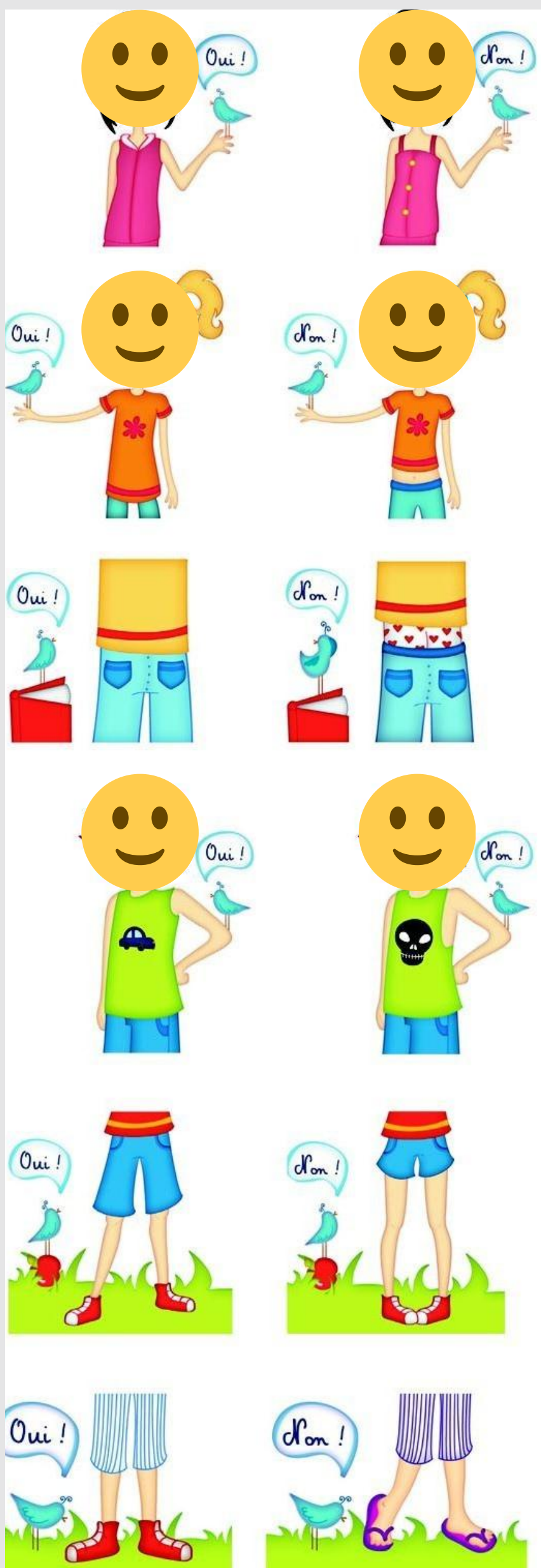


CODE VESTIMENTAIRE

Acte d'établissement Valléemont



1 JE PORTE UN PANTALON, UN CHANDAIL COUVRANT LE BAS DU VENTRE.

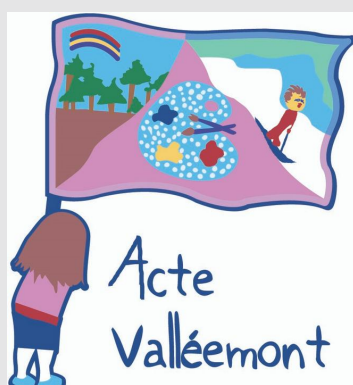
LES CAMISOLES DE TYPE « LASAGNE », LES JUPES À MI-CUISSE ET LES BERMUDAS SONT ACCEPTÉS À L'ÉCOLE.

2 LES VÊTEMENTS OU LES ACCESSOIRES QUE JE PORTE, PRÔNENT DES MESSAGES DE PAIX ET D'HARMONIE (NON-VIOLENTS).

3 POUR MA SÉCURITÉ, JE PORTE EN TOUT TEMPS DES CHAUSSURES FERMÉES OU BIEN ATTACHÉES.

4 JE M'HABILLE PROPREMENT ET CONVENABLEMENT SELON LES SAISONS.

5 À MON CROCHET, JE DÉPOSE MON COUVRE-CHEF (CASQUETTE, TUQUE, CHAPEAU OU CAPUCHON).



PLAISIR, ENGAGEMENT, RESPECT